



Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la Crèche Capucine  
**mercredi 22 juillet 2020 à 18h00**  
Administration communale, salle des activités, Le Mouret.

---

**Présences :**

Présidence : Mme Gisèle Marthe

Comité :

Mme Chantal Pasquier	Vice-présidente
Mme Véronique Decorvet	Membre
Mme Myriam Gaillard	Membre
Mme Patricia Horner	Membre
Mme Alissia Angéloz	Secrétaire/comptable
Mme Géraldine Geinoz	Directrice de la Crèche

Communes-voix présentes :

Ferpicloz	Mme Sophie Vitali	1 voix
Treyvaux	Mme Sylviane Tinguely-Dousse	2 voix
Villarsel-sur-Marly	M. Alphonse Kilschoer	1 voix
Arconciel	M. Raymond Baraké	1 voix

Commune-voix absente :

Ependes	Mme Nicole Bornet	2 voix
Le Mouret	Mme Martine Halter	4 voix
Senèdes	Mme Patricia Dousse	1 voix

Communes présentes : 4/ 7

Voix présentes : 5 / 12

Scrutateur :

Aucun scrutateur nommé comme que 4 communes sont présentes.

Prise du PV :

Mme Alissia Angéloz

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de l'assemblée des délégués (budgets) du 30 octobre 2019
2. Informations du comité (rapport de gestion)
3. Comptes 2019 : vote final
4. Divers

**La Présidente**, Mme Gisèle Marthe, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les personnes présentes.

**La Présidente** ne nomme aucun scrutateur.

→ 5/12 voix présentes.

Il est rappelé que seuls les délégués ont le droit de vote.

**La Présidente** informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

**La Présidente** informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux délégués de l'association, une première fois, en date du 21 février 2020 et une deuxième fois, en date du 8 juin 2020. En effet, l'assemblée prévue le 25 mars 2020 a été déplacée en raison du COVID-19. La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

→ aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**La Présidente** demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour. Personne ne souhaite la parole.

→ l'ordre du jour est approuvé.

### **1) Approbation du PV de l'assemblée des délégués (budgets) du 30 octobre 2019**

**La Présidente** mentionne que ce procès-verbal ne sera pas lu lors de cette assemblée. Il a été transmis par courrier aux délégués et était disponible sur le site internet de la crèche.

Personne n'ayant de remarque ou de question par rapport à ce PV, **la Présidente** demande aux délégués de l'approuver à bulletins levés.

→ le PV est approuvé par 5 voix/5 voix.

Elle remercie Mme Alissia Angéloz pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **2) Informations du comité (rapport de gestion)**

**La Présidente** relate l'année 2019, en différents points :

#### **a. Comité**

Après une année 2018 difficile et qui n'a pas permis l'équilibre financier, l'année 2019 a également apporté son lot de difficultés à traiter. Heureusement, au niveau financier, l'équilibre a pu être maintenu de justesse.

La directrice, Madame Gabrielle Gummy, qui attendait un heureux événement pour la fin du mois de juillet, a dû cesser son activité à fin avril pour raison de santé. Par chance, Madame Erin Durrett, qui a été engagée en qualité de directrice ad intérim, a pu prendre le relais.

Après son congé maternité, Madame Gummy donnait sa démission pour le 31 octobre 2019.

Les membres du comité auraient vivement souhaité poursuivre la collaboration avec Madame Durrett, cependant, le Service de l'enfance et de la jeunesse ne l'a pas permis. La raison évoquée était que Madame Durrett manquait l'expérience de 3 ans dans la branche de la petite enfance qui était demandée pour le poste de directrice.

Madame Durrett a pu assurer l'intérim jusqu'à l'engagement d'une nouvelle directrice et nous la remercions.

Au niveau de la gestion de la crèche, Madame Durrett a mis une priorité à redresser le taux d'occupation qui avait dangereusement chuté. Cette dernière a également amélioré la gestion du personnel, ce qui a permis une diminution des charges salariales.

Le nouveau règlement de la crèche est enfin en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Contrairement au canton (respectivement au SEJ), la crèche a pu maintenir son mode de facturation des placements sur la base du salaire brut et sur la base de l'avis de taxation. En effet, les membres du comité considèrent que la prise en compte des revenus bruts est plus représentatif que l'avis de taxation. En cas de départ ou de séparation (ou autre événement), le tarif peut de suite être adapté ce qui évite l'établissement de rétroactifs.

#### **b. Personnel de la crèche**

A la fin 2019, le taux d'engagement du personnel atteignait **7.85 EPT** (emplois à plein temps) contre 8.15 EPT à fin 2018, soit une diminution de 0.3 EPT.

Pour rappel, s'ajoute à ce taux, le mandat de la gestion administrative et comptable confié à Mme Alissia Angéloz, correspondant à environ un 40 %.

De plus, 4 remplaçantes sont sous contrat pour des remplacements, ce qui représente un taux moyen d'activité de 20%.

En ce qui concerne le changement de personnel, hormis le départ de Madame Gabrielle Gummy, les départs de Madame Anne Perret, éducatrice auxiliaire à 40%, au 30 avril 2019 et Madame Aude Follonier, éducatrice diplômée à 60%, au 31 juillet 2019 ont été remplacés uniquement par des postes de contrat à durée déterminée à la mi-novembre 2019, lorsque le taux d'occupation montrait une légère augmentation.

Ainsi, Madame Chantal Gremaud-L'Homme et Madame Marie-Lise Gaspar assurent ces postes jusqu'au 31 juillet 2020.

Madame Cindy Horner a été engagée, également sous contrat de durée déterminée du 18 novembre 2019 au 31 juillet 2020, à titre d'auxiliaire.

A la fin août, le secteur formation était composé d'une stagiaire et de trois apprentis. Madame Eva Gantner a obtenu son CFC au 31 juillet 2019.

Le contrat de l'apprenti de 3<sup>e</sup> année a été résilié avec effet immédiat au 19.09.2019.

#### **c. Fréquentation mensuelle 2019**

Le graphique présenté démontre les taux de fréquentation de l'année 2019. Cette année a été difficile au niveau de la gestion, sans marge de manœuvre au niveau financier. En effet, le taux de fréquentation n'était pas suffisamment élevé pour permettre une gestion sereine de la crèche.

Le souci permanent de l'équilibre financier a été une priorité dans toutes les séances des membres du comité.

Idéalement, pour assurer une certaine aisance financière, le taux de fréquentation devrait osciller entre 90% et 95%, ce qui n'a malheureusement pas été le cas pour l'année 2019.

#### **d. Moyenne annuelle 2010 – 2019**

L'année 2019 se termine avec une légère augmentation de fréquentation de 0.86%. Toutefois, pour améliorer la gestion financière de la crèche, la seule solution est l'augmentation des placements d'enfants.

Un taux de fréquentation aussi faible peut avoir des conséquences sur le soutien financier accordé aux parents par l'Etat et les employeurs (CHF 14.90/jour actuellement). En effet, le règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE) précise à l'article 10 :

- *alinéa 1 : la couverture d'un besoin avéré est présumé lorsque la structure d'accueil présente une taux d'occupation supérieur à 85%*
- *alinéa 2 : si le taux d'occupation de 85% n'est pas atteint, le soutien financier de l'Etat et des employeurs peut être accordé pendant deux ans maximum.*

La crèche est donc concernée par l'alinéa 2.

#### **e. Evolution du nombre d'enfants 2010 – 2019**

Pour évaluer ce graphique, il faut tenir compte de la capacité d'accueil autorisée par le SEJ soit : de 2010 à 2015, l'autorisation portait sur 15 enfants, en 2016 sur 18 enfants et depuis 2017 sur 20 enfants.

Une comparaison est donc possible depuis l'année 2017.

#### **f. Fréquentation par commune**

Ce dernier graphique montre la fréquentation par commune.

**La Présidente** demande s'il y a des questions relatives au rapport de gestion.

**La Présidente** remercie Mme Chantal Pasquier qui a rédigé le rapport d'activité 2019. Ce document a été envoyé avec la convocation à cette assemblée aux communes membres.

Selon l'art. 11 al. b des statuts de l'association, le rapport de gestion doit également être approuvé par l'assemblée.

**La Présidente** demande l'approbation du rapport de gestion.

→ **le rapport de gestion est approuvé par 5 voix/5 voix.**

### **3) Comptes 2019**

**La Présidente** annonce que **Mme Alissia Angéloz** va présenter les comptes 2019.

Voici les comptes qui justifient des explications :

#### **a. Comptes de charges 2019**

##### Charges de personnel

Rubrique **300** (Comité) : les jetons de comité sont inférieurs au montant budgété.

Ce montant se base sur les décomptes des heures des membres du comité à raison de CHF 40.00/heure.

Rubrique **301.00** (salaires éducateurs/trices) : sortie d'une éducatrice au 31.07.2019, engagement d'une éducatrice à 40% en contrat de durée déterminée du 18.11.2019 au 31.07.2020.

Rubrique **301.01** (Salaire auxiliaires) : 1 auxiliaire à 40% prévue au budget pour l'année entière mais engagement d'une auxiliaire à 60% qu'à partir du 18.11.2019 jusqu'au 31.07.2020.

Rubrique **302.01** (Salaire personnel de direction) : salaire de deux directrices durant le mois de mai. Paiement des soldes d'HS et vacances à Madame Gumy lors de son départ au 31.10.2019.

Rubriques **303** et **306** (Charges sociales) : Ces montants diffèrent en fonction des salaires versés.

→ Rubrique 304.00 : le montant est plus élevé qu'au budget 2019 car les cotisations LPP de Mme Durrett n'étaient pas prévues au budget (+ cotisations de Mme Gumy jusqu'au 31.10.2019).

→ Rubrique 306.00 : Le montant n'est pas influencé à la baisse en fonction des explications des postes précédents car les remplaçantes cotisent à l'assurance maladie mais pas à l'assurance accident du fait qu'elles effectuent moins de 8h par semaine en moyenne. Le montant des charges sociales des remplaçantes n'est pas prévu au budget.

Rubrique **308** (Personnel temporaire) : appel aux remplaçantes du fait du non-engagement de l'auxiliaire à 40% comme mentionné ci-dessus.

Rubrique **309** (Autres charges de personnel) : le montant concernant la formation des apprentis ne respecte pas le budget en raison d'un apprenti de 3<sup>ème</sup> année qui n'y était pas prévu.

#### Autres charges d'exploitation :

Rubrique **317** (Dédommagements) : il été décidé lors de la séance de comité du 15.05.2019, que les frais kilométriques de la cuisinière lui seraient payés dans le but de lui indemniser les trajets qu'elle doit faire pour les courses. Ce montant n'a pas été prévu au budget.

Rubrique **319** (Autres charges administratives) : Les honoraires des 3 dernières années ont été payés à l'informaticien à titre de rattrapage. Cet événement n'était pas prévu au budget 2019.

#### Amortissements :

Rubrique **330** (Amortissements) : le programme Kibé sera amorti de façon linéaire sur 5 ans 2017 à 2021, à raison de CHF 1'650.00 par année.

#### Contributions :

Rubrique **360** (Contributions à d'autres associations) : le montant de CHF 1'672.10 concerne les cotisations de la Fédération des crèches et du Fond Social.

Quant aux émoluments, le montant de CHF 356.00 concerne les émoluments relatifs à l'approbation du nouveau règlement du personnel.

#### Charges extraordinaires :

Rubrique **370** (Charges extraordinaires) :

- Un montant de CHF 143.85 a été repris sur l'année 2016 lors du contrôle AVS des années 2015 à 2018, rien à signaler pour les autres années.

- Un montant de CHF 236.15 concernant l'annulation de la facture des mois de janvier et février 2017 de la commune de Ferpicloz. En effet, cette facture concernait des placements d'une famille qui avait quitté la commune et qui n'avait donc pas été annulé dans la comptabilité.

## **b. Comptes de produits 2019**

### Produits principaux :

Rubrique **434** (Contributions des parents) : le montant de la contribution des parents aux frais de garde est malheureusement en dessous du budget.

Sont ressortis des contributions des parents aux frais de garde, les repas pour un total de CHF 21'164 correspondant à 3'256 repas à CHF 6.50.

Rubrique **439** (Produits de l'association) : redistribution de la taxe CO2, la subvention reçue du SEJ à hauteur de 25% de la part des coûts de formation payés pour Mme Gumy et la restitution de la part de la formation de Mme Gumy suite à sa démission selon à la convention de formation professionnelle qui avait été établie.

### Subventions :

Rubrique **451** (Canton) à **455** (Produits extraordinaires) : les produits au budget ont été quelque peu surestimés. De ce fait, les produits réels 2019 sont en dessous des produits prévus ce qui est de fait, pas trop grave, comme les charges ont été maîtrisées cette année.

## **c. Bilan 2019**

### Actifs :

Le montant des débiteurs ouverts (**débiteurs parents**) au 31.12.2019 est de CHF 21'690.75. Il se résume en trois parties :

- CHF 1'362.70 pour les factures ouvertes 2017 (famille en poursuite)
- CHF 3'777.45 pour les factures ouvertes 2019 (arrangements de paiements)
- CHF 16'550.60 pour les factures ouvertes de janvier 2020 (en effet, comme la facturation pour le mois de janvier 2020 a été effectuée en décembre 2019, ces factures doivent figurer dans les postes ouverts car ils sont considérés comme montant à recevoir)

Un suivi rigoureux des débiteurs est tenu et les rappels sont envoyés chaque mois.

Concernant les **débiteurs communes**, un montant de CHF 12'277.25 restait ouvert. Ce montant concerne les factures concernant le mois de janvier 2020.

Les **actifs transitoires** se composent principalement de :

- CHF 18'003.43 répartition perte 2018 (factures envoyées tardivement)
- CHF 9'840.15 solde subvention à recevoir 2019 du SEJ
- CHF 420.00 repas 12.2019 (prélevés sur salaire janvier)
- CHF 3'491.30 Caisse compensation – décompte final 2019

Le montant concernant l'**impôt anticipé** a été transféré dans les charges financières comme il n'est plus récupérable.

Pour le **programme de gestion Kibé**, un amortissement de CHF 1'650.00 est comptabilisé de manière constante.

Les autres actifs immobilisés sont à CHF 1.00 pour mémoire.

Passifs :

Dans le compte **créanciers** se trouve les différentes factures à payer encore ouvertes au 31.12.2019, ici principalement :

- CHF 668.85 CSE, maintenance 2019 Kibé

Les **passifs transitoires** concernent des charges à payer 2019 dont 2 rubriques principales :

- CHF 329.70 Benoît Veste – honoraires 2019
- CHF 600.00 commune Le Mouret, voirie 2<sup>e</sup> semestre 2019

**Avance des parents** de CHF 28'142.55 concerne la facturation totale pour le mois de janvier 2020 effectuée en décembre. Ce montant est considéré comme avance car il concerne le prochain exercice mais le produit a été créé en décembre 2019.

De même pour l'**avance des communes** de CHF 11'466.40, ceci concerne également la facturation de janvier 2020 faite en décembre 2019.

Le poste des **résultats reportés** passe d'un bénéfice reporté à une perte reportée en raison de la perte 2018 de CHF 18'003.43 qui a été comptabilisée dans ce compte.

Tous ces chiffres se traduisent par un **bénéfice** de CHF 871.74.

Résumé de l'exercice 2019 :

Total des charges :	Fr. 469'751.76
Total des produits :	<u>Fr. 470'623.50</u>
Bouclement, déficit :	Fr. 871.74

**Mme Alissia Angéloz** ouvre la discussion pour les diverses questions concernant les comptes 2019.

**Mme Sylviane Tinguely**, de la commune de Treyvaux, demande si la crèche a pu retirer quelque chose de la famille qui a été mise en poursuites.

**Mme Alissia Angéloz** répond qu'une saisie sur salaire est actuellement en cours et que l'Office des poursuites verse environ tous les 6 mois un montant à la crèche. **Mme Alissia Angéloz** précise également que les poursuites pour lesquelles un acte de défaut de bien a été reçu ont été relancées.

**La Présidente** remercie Mme Alissia Angéloz pour la présentation des comptes ainsi que Mme Angéloz pour l'excellente qualité de son travail.

**Mme Alissia Angéloz** donne lecture du rapport de révision à la place de **M. Pierre-Alain Clément** qui n'a pas pu être présent.

**La Présidente** demande à l'assemblée s'il y a encore des questions. Tel n'étant pas le cas, elle demande aux personnes qui acceptent les comptes 2019 comme présentés de se manifester par bulletin de vote.

→ **L'assemblée approuve à l'unanimité (5 voix) les comptes 2019**

**La Présidente** remercie au nom du Comité toutes les communes pour leur collaboration et leur soutien.

#### **4) Divers**

##### **a) Présentation de Géraldine Geinoz**

**La Présidente** informe les personnes présentes que **Mme Géraldine Geinoz**, nouvelle directrice, qui a débuté son mandat le 1<sup>er</sup> mars 2020 a transmis sa démission pour la fin du mois d'août 2020. Les membres du comité regrettent cette décision.

**La Présidente** donne la parole à Mme **Géraldine Geinoz** dans le but de se présenter, d'expliquer les raisons de son choix et de faire par des difficultés qui ressortent de la fonction de directrice.

**Mme Géraldine Geinoz** explique avoir fait une formation de nurse. Elle a ensuite travaillé dans le domaine du handicap et en crèche. Elle a entrepris une formation de 4 ans de consultante en éducation et a développé un groupe de jeux dans le district de la Gruyère.

Par le poste de directrice, **Mme Géraldine Geinoz** explique avoir voulu retrouver le côté relationnel qui lui manquait mais s'est rendu compte que cela représentait malheureusement une part minime de ce poste.

**Mme Géraldine Geinoz** a débuté sa fonction au 1<sup>er</sup> mars 2020, ceci n'a donc pas été aisé en raison d'une part, de la nouveauté du poste de travail et, d'autre part, de la crise sanitaire du coronavirus. La complexité dans ce poste a été de se retrouver très vite seule à devoir gérer une structure. Elle explique avoir l'impression de devoir « éteindre un feu » à chaque situation, devoir toujours réagir dans l'urgence était quelque chose qui la stressait.

**Mme Géraldine Geinoz** explique que la crèche peine malheureusement à se remplir et que cela donne une difficulté supplémentaire à la gestion générale. Elle termine en affirmant que le poste de directrice demande beaucoup de compétences et qu'elle ne se sent pas assez sereine pour continuer.

**Mme Sophie Vitali**, de la commune de Ferpicloz, demande si le management du personnel a été difficile.

**Mme Géraldine Geinoz** répond par l'affirmative. Elle précise que c'est, en effet, compliqué de satisfaire tout le monde et que le management n'est pas quelque chose de naturel chez elle.

**La Présidente** remercie **Mme Géraldine Geinoz** pour sa présentation et ses explications qui montrent que le poste de direction n'est pas une chose aisée.



**La Présidente** précise que les membres du comité ont toujours eu une excellente collaboration avec **Mme Géraldine Geinoz** et la remercie chaleureusement de tout ce qu'elle a apporté à la crèche.

**La Présidente** tient à remercier le personnel de la crèche d'avoir géré la crèche lorsqu'il s'est retrouvé seul (directrice en quarantaine à deux reprises).

#### **b) Comptes 2020**

**La Présidente**, tient préciser que l'état financier de la crèche pour l'année 2020 sera péjoré en raison du COVID-19. En effet, cela a engendré un manque à gagner sur la part des parents durant deux mois. Les aides financières (aide supplémentaire du SEJ, aide de l'Etat pour les loyers) ne sont pas accordées du fait que la crèche est une collectivité publique.

**La Présidente** affirme que les indemnités pour réduction de l'horaire de travail ont été perçues par la crèche. Cependant, il n'est pas impossible que le Service public de l'emploi revienne sur sa décision et demande la restitution de ces indemnités comme la crèche est une collectivité publique.

**Mme Sophie Vitali**, de la commune de Ferpicloz, demande si beaucoup d'enfants ont été placés à la crèche pendant la crise du COVID-19.

**La Présidente** répond que la crèche était fermée. Uniquement 2-3 enfants ont été placés durant la première semaine du mois de mai, avant la réouverture officielle.

#### **c) Clôture**

**La Présidente** remercie les communes pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

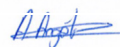
Fin de l'assemblée à 18h45.

La Présidente



Gisèle Marthe

La secrétaire



Alissia Angéloz